

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2020/22 DU 19 JUIN 2020**

Portant sur L'adhésion à l'AMRF.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 19 juin 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 11/06/ 2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France.  
Le montant de l'adhésion est fixé à 56 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide l'adhésion à l'AMRF pour l'année 2020.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.  
Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :25/06/2020  
Et Affichage du : 25/06/2020